

LENK INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 100 euros
Siège social : 227 AVENUE DE FABRON, 06200 NICE
852 228 402 RCS NICE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt six,
Le vingt neuf mai,
A 14h00,

Monsieur Christian LENK,
Associé Unique de la société LENK INVEST,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Christian LENK, Associé Unique, constate qu'à la suite de réalisation de bénéfices suffisants constatés lors de l'AGO du 29/05/2026 (bénéfice de 26185.94 € portant les capitaux propres à 8 372€), les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 225-248 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Christian LENK